



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nous avons pris connaissance de la date prévue pour la tenue de la réunion plénière sur la mise en place de l'indexation à Mayotte, à savoir le 10 juin 2013.

Si on peut se réjouir de l'existence de cette date on déplore toutefois l'absence d'informations sur le contenu des négociations et la programmation tardive de celles ci compte tenu de l'ensemble des sujets à aborder pour une mise en œuvre au 1er janvier 2013.

L'intersyndicale reste donc déterminée pour l'ouverture de vraies négociations :

- 1. sur le taux d'indexation**
- 2. sur l'échéancier**
- 3. sur la situation des non titulaires**
- 4. sur le dispositif indemnitaire**

- En conséquence notre préavis de grève reste en vigueur tant que nos revendications ne seront pas satisfaites. L'intersyndicale décidera des actions à mener en fonction des réponses apportées par le gouvernement sur les quatre points essentiels cités plus haut.